Procès-verbal du Conseil Municipal du 7 juin 2024

PRESENTS: Jean-Yves CHAZALLON – André DEFAY – Philippe DELABRE – Gérald GIBAUD – Virginie MONTES – Catherine MATHIEU - Catherine MOREL

ABSENTS:

EXCUSES: Séverine CELLE – Sonia MAUREL – Lionel PEYRELONG – Jean-Baptiste SANGLARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine MOREL

Le conseil municipal approuve la séance du conseil municipal du 5 avril 2024

Ordre du jour :

Droit de préemption

La mairie a reçu 4 droits de préemption concernant les ventes des maisons de Madame Guiot Mélanie à Machabert, de Monsieur Bernardi à Bournac, de Monsieur Chassé à Bigorre et de Madame Gire Emilienne à Bournac, le conseil n'utilise pas son droit de préemption.

- Délibérations modificatives

Deux délibérations modificatives doivent être prises. Une sur le budget de l'assainissement pour payer la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte et une sur le budget de la commune demandée par la trésorerie.

- <u>SDE</u>: <u>délibérations pour enfouissement des réseaux BT, EP et</u> télécom au <u>Lac</u>

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de basse Tension, d'éclairage public et Télécom au Lac. Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels il appellera, auprès de la commune, une participation de :

- 7 785.88 euros pour les réseaux de Basse Tension
- 11 184.71 euros pour l'éclairage public
- 1 062.54 euros pour les réseaux Télécom

Le conseil municipal donne son accord.

- Renouvellement du contrat de Mme LOUVET Nathalie

Le contrat de Madame LOUVET Nathalie, embauchée en tant qu'agent d'entretien depuis le 1^{er} janvier 2024, arrive à échéance le 30 juin 2024. Le conseil municipal décide de renouveler son contrat pour une durée de 1 an.

- Camion ambulant « Resto du Cœur »

Les Restos du cœur de la Haute-Loire suggère à la commune le passage d'un camion itinérant afin de proposer un moment de partage et d'écoute, une aide à la personne et aux démarches administratives et une aide alimentaire aux personnes qui en ont besoin. Le conseil municipal donne son accord et propose de prêter la salle de la cure aux Restos du cœur lors de leur venue.

- Choix de l'entreprise pour la réhabilitation de la station d'épuration

Concernant la réhabilitation de la station d'épuration, la commune a lancé la consultation des entreprises sous forme de 2 lots. Un lot pour effectuer les travaux sur la station d'épuration et l'autre pour les travaux de la réfection du réseau d'assainissement du lotissement de Bonnefond,

(rappel : ce réseau est un réseau unitaire c'est-à-dire que les eaux pluviales et les eaux usées s'évacuent dans le même réseau. Pour que la station d'épuration soit efficace, il ne faut pas que les eaux pluviales y soient rejetées d'où la nécessité de refaire le réseau du lotissement en réseaux séparatifs).

Deux groupements d'entreprises ont répondu à la consultation, la commune a décidé de retenir le groupement SAGNARD/GREGTP pour le lot 1 et le lot 2. Des subventions de l'ordre de 70 % devraient être obtenues auprès de l'agence de l'eau et du département. Les travaux devraient débuter en septembre 2024 ou début 2025 en fonction des exigences financières et de calendrier de l'agence de l'eau.

Le montant total des travaux s'élèvera à 543 000 euros HT.

- Choix des entreprises pour la voirie communale

Concernant les travaux de voirie communale 2024, le conseil municipal a décidé la réparation des routes de Couteaux, la Rochette, Les Couffours et Bigorre. La commune a demandé des devis à 4 entreprises. Deux entreprises ont été retenues, la société Eiffage et l'entreprise Chambon. Le montant total des travaux sera de l'ordre de 140 000 euros HT.

- Mesures compensatoires pour la plantation de haies

Dans le cadre de la mise en place de la compensation environnementale liée au projet de déviation de la RN88 à Saint-Hostien et le Pertuis, La Région Auvergne-Rhône-Alpes est intéressée pour la mise en place de diverses mesures compensatoire sur notre commune, à savoir la plantation de haies champêtres sur une dizaines de parcelles communales. Les travaux de mise en place seront réalisés par la Région. Des indemnités sont prévues afin que la commune assure l'entretien et le maintien de ces haies pour une durée de 30 ans. Le conseil municipal donne son accord.

Ouestions diverses

- Captage de Matarel

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune doit déposer les demandes de subventions aux accords de résilience de l'agence de l'eau pour la reprise totale du captage de Matarel dont le montant des subventions s'élèvera à 50%. Le conseil municipal donne son accord pour lancer les démarches.

Le projet est en cours d'élaboration.

- Arrêté pour l'opposition au transfert des pouvoirs de police de publicité du maire au Président de la Communauté de Commune

La compétence des pouvoirs de police de publicité est actuellement aux maires de chaque commune. Cette compétence va être transférée à la communauté de commune au 1^{er} juillet 2024 si aucune commune ne s'y oppose. La CCMLM demande à chaque maire leur avis concernant ce transfert. Le conseil municipal décide de ne pas s'y opposer.

- Convention pour la participation au financement du changement de la chaudière de la SEPAPA et pour son fonctionnement

Le maire explique qu'il est nécessaire de changer la chaudière gaz du bâtiment qui abrite la résidence « Les Iris » et l'école de Saint-Front, car celle-ci est très souvent en panne.

Ce bâtiment est en copropriété avec la communauté de commune et il est proposé qu'une convention soit signée afin de répartir les coûts d'investissement et de fonctionnement concernant la chaudière. Il convient de déterminer le prorata de participation de chacun aussi bien pour l'installation que les frais d'entretien et de réparation de cette chaudière et les modalités de versement par la commune de cette participation. Le conseil donne son accord et autorise le Maire à signer la convention.

Subvention à l'association « Soirée de Roffiac »

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de subvention de l'association « les soirées de Roffiac » qui organise tout au long de l'année des spectacles en soirée principalement à Roffiac. Le conseil municipal décide d'octroyer 500 euros pour leur permettre de lancer cette association. Subvention « starter ».

Le Maire Philippe DELABRE Le secrétaire de séance Catherine MOREL